

Le collectif des Pyrénées-Orientales des personnels en contrat aidé de l'éducation et les organisations syndicales :



CGT éduc'action 66 ■ CNT STE 66 ■ SNFOLC 66 ■ SD FSU 66 ■ Sud éducation 66

**appellent l'ensemble des personnels
à soutenir leurs camarades contractuels
le mercredi 1^{er} février 2012 à 14h00
lors de leur audience en conseil des prud'hommes
13, cours Lazare Escarguel à Perpignan**

Les conseils des prud'hommes d'Angers et de Nevers ont, par des décisions récentes :

- requalifié des contrats précaires (CUI) en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) pour manquement de l'employeur à son obligation de formation.
- condamné l'employeur – dans ce cas, l'Éducation nationale – à verser des indemnités réparatrices du préjudice subi.

**LES PERSONNES EN CUI RÉCLAMENT JUSTICE.
NOS COLLÈGUES EN SITUATION DE GRANDE PRÉCARITÉ
DOIVENT ÊTRE RECONNUS DANS LEURS DROITS.**

Avant d'exiger la reconnaissance de leur place indispensable dans l'école d'aujourd'hui et la création pour leurs fonctions de véritables emplois statutaires de fonctionnaires comportant une formation adaptée, il s'agit de soutenir leur légitime demande d'être traité avec dignité et dans la légalité.

Un rendez-vous a eu lieu à l'Inspection Académique ; un autre est à venir avec la Préfecture et la DIRRECTE.